

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2005-564 DU 06 SEPTEMBRE 2005

Chargeant Madame Dorothee Kindé GAZARD, Ministre de la Santé Publique, de l'intérim de Monsieur Antoine DAYORI, Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme pour compter du dimanche 04 septembre au lundi 12 septembre 2005.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Madame **Dorothee Kindé GAZARD**, Ministre de la Santé Publique, est chargé de l'intérim de Monsieur **Antoine DAYORI**, Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme du dimanche 04 septembre au lundi 12 septembre 2005.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 06 septembre 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement


Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4-CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – MJLDH 2 –
MECP-PD 2 - Autres Ministres 18- SGG 4 – Départements 6 – JORB 1